



## Si j'arête mon contrat de travail es se quond a le droit de me ret

Par **sophie**, le **06/07/2011** à **16:11**

Bonjour,voila j'ai signer un contrat de travail de 6mois je suis au rsa le probleme c'est que je ve arreter met ont me dit que si j'arête je n'aurai plus mon rsa es ce que cela es vrai c'est un travail qui ne me plait pas es qui m'oblige a laisser mon enfant de 13ans seul chez moi car je suis seul avec un enfant a charge pouvez vous me dire si cela es vrai quond n'a le droit de m'enlever le rsa si je casse le contrat je nai pour l'instant fait que 2mois en vous remercient

Par **amajuris**, le **06/07/2011** à **16:53**

bjr,

en conclusion seule avec votre enfant de 13 ans vous ne pourrez jamais travailler ?

toucher-vous une pension alimentaire pour votre enfant ?

à préciser par d'autres intervenants et sachant que chaque cas est un cas particulier, il est possible que le fait de rompre un contrat de travail justifie la suspension du rsa

Sanction en cas de non respect des obligations ([site vosdroits.service-public](http://site.vosdroits.service-public))

Sauf situation particulière du bénéficiaire, le versement du RSA est suspendu, en tout ou partie, lorsque :

de son fait et sans motif légitime, le projet personnalisé d'accès à l'emploi ou le contrat d'engagement ne sont pas établis dans les délais prévus ou ne sont pas renouvelés,

il ne respecte pas, sans motif légitime, les dispositions prévues dans son projet personnalisé d'accès à l'emploi ou son contrat d'engagement,

il a été radié de la liste des demandeurs d'emploi,

il a refusé de se soumettre aux contrôles prévus, après avoir été mis en mesure de faire connaître ses observations.

cdt

Par **pat76**, le **06/07/2011** à **16:58**

Bonjour

Vous ne pouvez pas rompre un CDD, sauf en accord avec l'employeur, en cas de faute grave d'une des parties ou en cas de force majeure.

Si vous démissionner de votre CDD, l'employeur sera en droit de vous assigner devant le Conseil des Prud'hommes et de vous réclamer des dommages et intérêts.

C'est un CDD de 6 mois à temps complet ou à temps partiel? Votre fils à 13 ans et peut très bien comprendre que vous avez besoin de travailler pour donner de meilleures finances au foyer. Il est en âge de comprendre et c'est à vous de lui dire que vous ne pouvez pas faire autrement que de travailler et que vous lui faites confiance malgré son âge, pour qu'il ne fasse pas de bêtises pendant votre absence.

En cassant le contrat, vous risquez fortement de vous retrouver dans une situation très difficile. Même si le travail ne vous emballe pas, il vous permet d'avoir un meilleur revenu que le CSA. Donc, même si cela vous est difficile, allez jusqu'au bout de votre contrat.